



Le mot du secrétaire général

pour que l'École favorise la confiance en soi, gage de la réussite scolaire : *«L'école gagnerait à s'appuyer sur une autre logique que celle de la compétition. Il faut qu'elle devienne pour tous les enfants une étape positive de leur construction, de leur épanouissement, du développement de l'estime de soi et de l'élaboration d'un rapport sain aux apprentissages ».*

Ceci questionne quant à savoir dans quelle mesure notre système scolaire fait ou non confiance, met ou non en confiance. C'est aussi sans doute mettre le doigt sur le fossé grandissant entre ces valeurs fondamentales et un contexte professionnel de plus en plus ancré dans le « tout à la compétition ».

C'est que, contrairement aux générations antérieures qui, pour un certain nombre, pouvaient se contenter d'un niveau de formation « élémentaire », les exigences du marché du travail rendent la tâche éducative plus ardue.

L'enjeu est donc bien, plus que jamais, de favoriser l'accrochage scolaire avec des contenus d'apprentissage suffisamment attrayants. Plus facile à dire qu'à faire me direz-vous ! Et pourtant ...

Avec l'approche de la fin de l'année vient la période du repos, des fêtes et de la convivialité. Aussi, c'est de tout cœur qu'en cette période de fête de Noël nous vous souhaitons de trouver ce petit quelque chose qui sera fait de joie, de chaleur et de lumière.

Pour l'équipe de la FCPL
Guy De Keyser

Alors que la Belgique est toujours en attente d'une sortie de crise gouvernementale, un autre débat, avec des enjeux plus planétaires celui-là mobilise l'attention à un autre niveau. Son objectif est de maintenir, à terme, à moins de deux degrés l'élévation moyenne de la température de la planète par rapport au début de l'ère industrielle. Le défi est énorme, car il bouleverse complètement nos modes de consommation, d'alimentation, de mobilité, etc. Après l'échec de Copenhague de l'an passé, les regards (espoirs) se tournent donc vers Cancún cette année-ci.

Quel lien cela a-t-il avec nos préoccupations professionnelles, nous qui sommes en charge d'élèves, qu'il s'agisse de très jeunes ou de moins jeunes ? C'est que notre action s'inscrit non seulement dans la durée (tout au long de la scolarité) mais qu'elle est aussi résolument tournée vers un devenir, vers un futur pour les jeunes et une recherche de sens. Que cette recherche de sens ne peut se comprendre qu'en articulation avec ce qui se passe à l'extérieur de l'école. On le sait, l'école est et reste un lieu privilégié face aux problématiques auxquelles nos gouvernants doivent faire face mais elle y est continuellement confrontée de par l'actualité.

Une association d'étudiants français (AFEV), relayée par Jacques Liesenborghs et d'autres personnalités de très haut niveau (telles que François Dubet), faisait récemment appel

Vie collective

Conseil supérieur des CPMS

- ✓ Liliane Neveux, directrice du CPMS libre de La Louvière, et Jocelyne Mau-

sentante du Conseil supérieur des CPMS pour le projet « Référentiel santé ». A la demande du représentant de la Ministre, un deuxième poste a été ouvert pour un membre n'ayant pas nécessairement de formation médicale.

- ✓ La FAPEO accompagnée de M. De Kuyssche



doux, directrice d'un CPMS de la Communauté française, ont été élues respectivement vice-présidente et Présidente pour un mandat de deux ans. Jean-François Olivier, directeur du CPMS spécialisé provincial de La Louvière assurera dorénavant le secrétariat. (pour lire le décret du 15 février 2008 instituant un Conseil Supérieur des CPMS cliquer [ici](#)).

- ✓ Le groupe de travail « PMS – CCAJ » a tenu sa première réunion le 16 septembre 2010. Il doit encore se compléter. Il a fixé un agenda pour quatre journées de travail. La volonté des deux parties est de faire œuvre utile : connaissance / échanges / réflexions communes. L'objectif poursuivi est de mieux travailler ensemble. Le travail se base sur les situations concrètes.
- ✓ Afin de préparer la rencontre (en janvier 2011 ?) avec Mme Hanse, Directrice générale de l'AGERS, concernant l'articulation PMS-SCOS, un groupe de travail a été mis en place. Il se compose des membres du Bureau du Conseil Supérieur des Centres PMS et de Viviane Van Reck (Cepeons), Fabienne Penninck (CF) et Guy De Keyser (FCPL). Outre l'articulation PMS-SCOS, d'autres sujets doivent être abordés avec Mme Hanse : formation, informatisation, absence de représentant de l'administration au sein du Conseil supérieur des CPMS.
- ✓ Marie Ernst (APM CPMS libre Braine l'Alleud) a été désignée comme repré-

de l'Observatoire de la Pauvreté de Bruxelles, a fait part aux membres du Conseil supérieur des CPMS de son intention de rencontrer des parents défavorisés et de son souhait de s'inspirer des pratiques PMS au niveau de la parentalité dans le cadre de son projet « Lutte contre la pauvreté infantile et scolarité ».

- ✓ Paul Maurissen (Secrétaire général adjoint FCPL) a fait part aux membres du Conseil supérieur des CPMS d'une enquête, coordonnée par Patrick Italiano et Jérôme Pieters de l'ULg, concernant la perception en matière de discrimination des élèves entre eux et des élèves envers les adultes.
- ✓ La brochure « *L'enfant allergique et l'école* » a été distribuée dans les CPMS.
- ✓ Suite aux débats menés autour du suivi à donner au document « Vers une démarche de qualité » élaboré par un groupe de travail au sein du CSCPMS, il a été décidé que ce document de travail serait diffusé en l'état et mis à disposition des centres via les 3 réseaux respectifs des CPMS. Une piste retenue serait l'organisation d'un colloque en 2012 sur l'identité PMS (50^e anniversaire de l'AR organique de 1962) et dont le document pourrait servir de base de réflexion.

Conseil supérieur de l'Enseignement spécialisé

(Luc Van Enst, directeur CPMS libre Woluwé 2, effectif)

Présentation et analyse de la nouvelle brochure éditée par l'APEDA « *Le guide des étudiants dyslexiques – comment les aider ?* » (voir sur le

site www.apeda.be) destinée aux enseignants du secondaire et du supérieur

Participation à la séance académique du 40^e anniversaire de l'enseignement spécialisé

Le groupe mixte chargé d'articuler les thématiques du CSCPMS et du CSES (S pour spécialisé) a établi une liste des travaux à mener :

- ✓ L'indication des besoins spécifiques dans le protocole justificatif d'entrée en enseignement spécialisé
- ✓ Les modalités de changement de type
- ✓ Les délais relatifs à la délivrance de l'attestation et du protocole
- ✓ La possibilité pour les parents de consulter le protocole
- ✓ La problématique de l'orientation en ES des élèves résidant à l'étranger
- ✓ Les avis circonstanciés des deux CPMS en cas d'intégration
- ✓ La transmission des rapports CPMS à des services tiers (Awiph, Inami, ...)

Formation initiale des Directions PMS

Le statut des membres du personnel technique des Centres PMS libres oblige le personnel occupant une charge de Direction à disposer d'une attestation de formation ad hoc pour être engagé à titre définitif. Cette année encore, les nouvelles et futures Directions PMS pourront suivre cette formation dans le cadre du module mis en place par le CFPL. Alors que 14 participants étaient inscrits en 2009-2010, ce nombre risque d'être dépassé cette année ou d'amener à la constitution d'un groupe déjà pour 2011-2012 ! C'est dire à quel point le remplacement des Directions PMS est récurrent. Cela s'explique sans doute par l'avènement du statut qui conditionne plus encore l'accès à cette fonction, mais également du fait que bien souvent une Direction PMS n'est occupée que bien plus tard dans une carrière de Conseiller.

L'ensemble des Pouvoirs organisateurs a été prévenu de l'organisation de ce module 2010-2011 et dès ce 2^e trimestre le module sera organisé pour les participants renseignés par ceux-ci et retenus par le CFPL.

Commission Éthique

Suite à la décision du Bureau de la FCPL, la Commission « Éthique » s'est mise au travail. Le Bureau a, en effet, soutenu la mise en route de cette Commission, même si tous les mandats ne sont hélas pas occupés (il n'y a pas de représentants de la discipline sociale et les postes de suppléance manquent).

Cette commission est aussi atypique que fondamentale.

Atypique car elle travaillera de manière très

autonome au sein de la Fédération. D'ici un an de fonctionnement, ses membres seront appelés à faire le point afin d'éventuellement modifier les conditions actuelles d'organisation. Pour le reste, ce sont ses membres qui régleront le rythme, la méthode de travail, les modalités de réponses aux questions qui leur seront adressées, etc. Fondamentale car au sein de cette assemblée seront abordées des questions, adressées par des agents PMS, des équipes, des Centres ... qui ne trouvent pas de réponse dans les références habituelles (la loi, la morale, la déontologie). Et ces questions sont nombreuses en PMS, alors que notre travail concerne avant tout l'humain au travers des domaines de la santé, de la psychologie et du social.

Le secrétariat général a été, depuis longtemps, interpellé sur des questions de ce type, sans pouvoir y apporter de réponse complète. Ces questions, toujours d'actualité, ont déjà été transmises à la Commission qui verra la suite qu'elle y apportera, mais s'en inspirera en premier pour établir son « ROI ». Dès qu'au sein de cette Commission des modalités de contact entre les Centres et elles seront établies (vraisemblablement via le secrétariat de la FCPL) nous vous en ferons part afin que vos questions puissent être également abordées.

Nouvelles en bref

L'intégration en chiffres

Au 24 novembre dernier, les élèves en intégration se répartissaient comme suit : 843 élèves intégrés dont 503 en permanente totale (20 en maternelle, 129 au primaire, 254 au secondaire), 281 en temporaire totale (14 en maternelle, 245 en primaire, 22 en secondaire), 53 en permanente partielle (8 en maternelle, 17 en primaire, 28 en secondaire) et 6 en temporaire partielle (1 en maternelle, 5 en primaire, 0 en secondaire).

En type 1 : 160

En type 2 : 14

En type 3 : 76

En type 4 : 59

En type 6 : 36

En type 7 : 171

En type 8 : 327

C'est vous qui le dites !

Décembre 2010

4

Numéro 109

Elodie Mouyard, directrice du Centre PMS libre d'Auvelais, a très gentiment accepté de répondre à nos questions.

Quel est votre parcours ? Qu'est-ce qui vous a amené à devenir Directrice ?

J'ai fait une licence en psychologie à Mons, option psychologie clinique. Parallèlement, j'ai fait une agrégation. En sortant de l'école, j'ai fait quelques boulots (éducatrice, consultations dans un centre de planning, prof dans une école normale, etc.).

Lorsque j'étais élève, Claude Bourtembourg était l'agent PMS de mon école. Comme je voulais devenir psychologue, je l'ai souvent rencontré pour lui poser des questions. Il s'est souvenu de moi et m'a contactée en me proposant de postuler au sein de son Centre. Je l'ai donc remplacé en tant qu'agent lorsqu'il est devenu Directeur, puis en tant que Directrice lorsqu'il a pris sa pension. Je suis devenue Directrice le 15 janvier 2010.

Etre Directrice, c'est un autre métier. Quelles sont vos découvertes par rapport à cette fonction ?

Il y a plusieurs aspects. Tout d'abord, il y a toute une partie purement administrative, logistique. Il faut se faire à la législation, tout à fait différente de celle qu'on peut manipuler en tant qu'agent. On ne connaît pas cet aspect des choses (engagement de personnel, congés, etc.). Au bout d'un an, je pense avoir vu un maximum de situations.

Le deuxième aspect, c'est la gestion de l'équipe : animer des réunions, encourager le travail en équipe, créer une dynamique, intéresser les agents à un projet, partager les pratiques. Comme je prends plaisir à mon travail, que je ne me lasse pas de mon boulot, j'essaie d'insuffler cela à mon équipe.

Quand on est agent, on n'a que quelques écoles à gérer. On n'a pas une

vision globale des choses, vision qu'un Directeur doit avoir. Il est intéressant de voir comment les choses se passent dans chaque école. Il faut s'intéresser au travail de tout le monde. C'est très riche.

C'est un grand changement de devenir Directrice. Je me suis rendu compte qu'il fallait être très diplomate.

J'ai été très bien accueillie par mes collègues Directeurs, notamment lors de la formation « Nouvelles directions » que j'ai suivie l'an dernier, ainsi que par mes collègues de Namur. Cela permet d'obtenir soutien et échanges. Quand on devient Directeur, on se retrouve un peu seul. Le fait d'avoir des échanges avec les collègues Directeurs est un plus.

Pour vous, quels sont les défis à relever à l'avenir ?

Pour moi, le plus gros défi est celui de la stabilité de l'équipe. Avec les temps partiels, il y a beaucoup de va-et-vient d'agents. De plus, comme nous sommes dans une grosse asbl, les personnes ont la possibilité d'aller dans un autre Centre lorsqu'une place est vacante. J'aimerais avoir une équipe stable afin de mener à bien des projets à moyen terme. Nous sommes notamment en train de complètement revoir notre manière de travailler avec les 3^e maternelles. Ce serait important pour moi d'avoir le même personnel lorsque ce projet sera évalué l'année prochaine et pour le mener à bien durant les prochaines années.

Propos recueillis par
Mélanie De Clerfayt



Au terme d'une année où elle avait assisté au divorce de plusieurs de ses enfants et, cerise sur le gâteau, à l'incendie d'un de ses châteaux, la Reine d'Angleterre, avec un flegme admirable et une dignité confondante, avait dit d'une voix très calme qu'il s'agissait d'une « annus horribilis ».

Que ce soit dans l'Église ou dans le monde politique, personne n'a la dignité impressionnante de la Reine d'Angleterre.

Mais nous pouvons la rejoindre en qualifiant l'année qui se termine d'année horrible.

Sur le plan politique, notre pays a découvert sa très grande fragilité.

Sur le plan ecclésial, notre Église a montré que, si elle prétend être « sainte », ce n'est certainement pas

par l'addition de la sainteté de tous ses membres: une Église qui, non contente de produire des abuseurs, en couvre et en protège n'est pas sainte. Elle est laide, voire hideuse.

Elle l'aurait encore été davantage si elle avait relancé une nouvelle Commission relative aux abus sexuels : quel cynisme cela aurait représenté : « On vous a abusés : venez chez nous pour la guérison et la réconciliation ». On n'aurait pas pu faire mieux dans le registre de l'odieux. Heureusement, dans un sursaut de lucidité, ce projet de nouvelle Commission interne a été abandonné. Ouf !

C'est ainsi que l'on voit que, malgré ses limites et ses fautes, l'Église n'est pas abandonnée par l'Esprit saint, qui lui inspire inextrimement d'éviter le pire voire la chute mortelle. L'histoire de l'Église montre qu'il en a toujours été ainsi : le Seigneur retient son Église quand elle est au bord du gouffre fatal.

C'est en cela que l'Église reste quand même « sainte » : non par la sainteté de ses membres, mais par la sainteté de sa Tête, qui

est le Seigneur Lui-même. Car hélas, la sainteté de nombreux chrétiens est vite occultée par les turpitudes et les « silences coupables » de nombreux autres.

Cette sainteté divine se transmet à la totalité du Corps ecclésial, qui a grand besoin de puissants antibiotiques actuellement, du haut en bas, du sommet à la base, sans doute d'abord dans les sommets pour l'injection d'un remède de cheval ...

Finalement, cette « annus horribilis » aura eu du bon : ramener l'Église à plus de modestie, lui faire comprendre qu'elle n'a guère de leçons à donner, lui rappeler que son fondateur est né très pauvre : le temps de Noël nous

le redit.

Si nous comprenons cela, et surtout si nous essayons de le vivre nous-mêmes, alors l'année qui vient sera « annus laetitiae », année de joie.

C'est ce que je souhaite de tout cœur à toutes celles et tous ceux qui vivent et œuvrent généreusement dans notre monde scolaire.

Abbé Henri Ganty
Vicaire épiscopal

Extrait de « Propositions »,
Bulletin périodique du SEDESS
Namur-Luxembourg
Novembre-Décembre 2010



Nouvelles en bref

Connaissez-vous www.passado.be ?

Ce site a été lancé en juin 2002 par le département adolescents et jeunes adultes du Centre de guidance Chapelle-aux-Champs à Woluwé.

«*Les adolescents ont parfois des difficultés à franchir le pas d'aller voir un psychologue. On s'est alors demandé s'il ne serait pas judicieux d'aller à leur rencontre là où ils sont, c'est-à-dire sur Internet*» explique Tanja Spöri, coordinatrice du site. «*Concrètement, on observe qu'effectivement une partie des ados inscrits n'irait pas chez un psy mais certains jeunes sont suivis par un psychologue et ont eu connaissance du site par leur thérapeute*».

Depuis le début de l'aventure, plus de 400 jeunes se sont inscrits et ont échangé quelque 12000 messages. Ils sont en général une trentaine d'adolescents actifs en même temps.

Cet espace d'échanges est très probablement un moyen de prévention générale, même si ce n'est pas sa vocation première. Contrairement à n'importe quel autre lieu d'échanges apprécié des ados tels les chats, réseaux sociaux, blogs, etc., les traces et rencontres sur www.passado.be sont encadrés par des animateurs soucieux du respect de l'intimité de chacun. Des professionnels de la santé mentale qui balisent et ouvrent de nouvelles portes aux jeunes en détresse ou en simple questionnement. Sur [passado](http://passado.be), l'ado peut en toute liberté expulser, libérer, expirer ses pensées les plus profondes, s'inspirer des réflexions des autres et s'offrir le cadeau d'une nouvelle respiration salutaire.

D'après l'article de Françoise Robert « www.passado.be où des ados écrivent et se livrent », paru dans En Marche, 2 décembre 2010

Courrier

Dans vos BAL :

15/12 – Courrier relatif aux modifications statutaires

14/12 – Trois communications du service juridique

13/12 – Situation de crise et presse : comment réagir ?

9/12 – Enquête informatique dans les centres

8/12 – Projets de centres et CFPL-COF

Très peu de courrier est désormais envoyé par voie postale : les rapports approuvés des réunions du Bureau le sont encore. Nous vous avons d'ailleurs adressé le 30 novembre dernier celui de la réunion du 26 octobre.

Un courrier destiné aux représentants du personnel des Centres (réf.543/10-ARP) a aussi été adressé par la poste le 3 décembre. Il est destiné à préparer la réunion de l'ARP de février.

Coin lecture

Jean-Pierre Astolfi, Saveur des savoirs. Disciplines et plaisir d'apprendre, Collection Pédagogies, Editions ESF

Attentive aux statistiques, absorbée par les problèmes de gestion de flux, notre École oublie parfois ce qui la fonde : la transmission des savoirs. Certes, les polémiques font rage sur la baisse du niveau ou l'effondrement de l'autorité des maîtres, mais, paradoxalement, les questions essentielles restent largement absentes:

« *Qu'est-ce qui fait qu'un élève, à un moment donné, peut se mobiliser sur des savoirs ? Qu'est-ce qui l'aide à se détourner des satisfactions immédiates et des sollicitations marchandes pour se consacrer à des questions savantes et complexes ? Quelles satisfactions peut-il y trouver ?* »

Et ce n'est pas parce que ces interrogations nous conduisent vers des rivages encore mystérieux qu'il faut, pour autant, s'en remettre à la pensée magique ou se rabattre sur le fatalisme du « je n'y peux rien! ».

L'ouvrage de Jean-Pierre Astolfi apporte, sur ces problèmes cruciaux, des éclairages décisifs. Il montre que, loin de devoir édulcorer les savoirs ou dissoudre les disciplines scolaires, l'École doit ouvrir chaque enfant à une vision experte du monde. Ainsi, en faisant découvrir la jouissance du comprendre, l'enseignant contribue tout autant à la construction des connaissances qu'à celle du sujet et de la socialité.

Illustré de nombreux exemples concrets dans toutes les disciplines, mobilisant les recherches les plus récentes, ce livre constitue tout à la fois un outil précieux pour tous les enseignants et un magnifique éloge du métier d'enseigner.

Jean-Pierre Astolfi est professeur de Sciences de l'éducation à l'université de Rouen. Dans le cadre de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP), il a conduit des recherches en didactique des sciences, avec de nombreuses publications. Il travaille plus largement sur la question des apprentissages scolaires et collabore de longue date à la revue Cahiers pédagogiques.

Les jeunes off-line

En Belgique, dans la tranche d'âge des 16-24 ans, cinq jeunes sur cent sont off-line c'est-à-dire qu'ils n'ont jamais utilisé Internet. Cela semble peu. Mais pour une génération supposée née avec l'informatique dans le sang, c'est beaucoup. «*Faits et gestes*», la revue trimestrielle de la Communauté française, consacre son dernier numéro (été 2010) à ces «*illettrés numériques*» sur base, principalement, des résultats d'une étude réalisée en 2009 par la Fondation Travail-Université.

La revue peut être téléchargée sur le site www.faitsetgestes.cfwb.be ou obtenue gratuitement au 0800/20.000

Modifications statutaires

Diverses modifications ont été apportées au Décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des Centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés par le décret du 8 juillet 2010.

Les matières et articles concernés sont les suivants :

- ✓ Ajout de devoirs pour le pouvoir organisateur et pour le membre du personnel afin de mettre le statut des membres du personnel des Centres PMS en concordance avec le statut des enseignants (Art. 9 6°, 11bis et 14, D. 31-01-02) ;
- ✓ Modification de la procédure de constatation, par le Pouvoir organisateur, d'une incompatibilité dans le chef d'un membre du personnel (Art. 22, idem) ;
- ✓ Ajout d'une section intitulée « Dossier professionnel ». Il s'agit d'une disposition consacrée au dossier administratif et disciplinaire du membre du personnel (Art. 24bis, idem) ;
- ✓ Modification des mentions devant figurer dans le contrat du membre du personnel afin de tenir compte des agents travaillant dans plusieurs centres PMS différents (Art. 29, idem) ;
- ✓ Ajout d'une disposition qui prévoit, pour les membres du personnel engagés à titre définitif dans une demi-charge ou à titre temporaire dans une demi-charge, la possibilité de demander une priorité à l'engagement lorsqu'ils remplissent les conditions requises pour être temporaires prioritaires (Art. 30 §2bis, idem) ;
- ✓ Ajout de l'extension de charge dans l'ordre de dévolution des emplois (Art. 39, idem) ;
- ✓ Ajout d'un paragraphe permettant, entre autres, l'engagement à titre définitif immédiat des membres du personnel engagés à titre définitif, dans leur nouvel emploi, en cas de mise en disponibilité due à une création de centre (Art. 40 §3, idem) ;
- ✓ Introduction du principe d'extension de charge. Comme expliqué dans la circulaire n°3252 du 26 août 2010 [Cliquez [ici](#)], les membres du personnel engagés à titre définitif dans une demi-charge pourront demander à étendre leur charge, quelle qu'en soit la date, lorsqu'un emploi devient vacant au sein du Pouvoir organisateur (Art. 40bis, idem) ;
- ✓ Suppression de la condition relative aux aptitudes physiques lors de l'engagement à titre définitif (elle n'était plus d'application mais figurait toujours dans le texte) (Art. 43

Juridiquement votre

- §1er 6°, idem) ;
- ✓ Modification de la procédure d'engagement à titre définitif : l'appel à candidature par le Pouvoir organisateur se fera désormais entre le 1er et le 15 mai (Art. 44, idem) ;
- ✓ Ajout d'un article reprenant les cas dans lesquels l'ancienneté n'est pas reprise après une fin de contrat (Art. 48 §4, idem)
- ✓ Modification des conditions d'engagement à titre définitif dans une fonction de promotion (Art. 54, idem);
- ✓ Modification de la procédure de fin de contrat pour une direction engagée à titre temporaire (Art. 56 et 57, idem);
- ✓ Modifications et regroupement dans un chapitre spécifique des règles relatives aux fins de contrat (Art. 109 à 110undecies, idem).

Vous trouverez une version mise à jour du décret à l'adresse suivante : Cliquez [ici](#)

Un article de la loi du 1er avril 1960 [Cliquez [ici](#)] a également été modifié :

Ajout d'une définition de la notion d'emploi. Désormais, il est clairement stipulé dans le texte qu'un emploi recouvre une charge ou une demi-charge (Art. 2 §1er, L. 01-04-60).

CFPL : projets de centres et formations

Le Conseil d'Administration du CFPL a émis le souhait que les projets de Centres PMS (voir Décret de 2006) soient utilisés par le COF pour l'analyse des besoins en matière de formation continuée.

Un courriel spécifique a été adressé aux Directions PMS leur demandant d'envoyer leur Projet par voie électronique à l'adresse isabelle.schmit@segec.be.

Nous remercions d'ailleurs vivement les Directions qui ont répondu rapidement et positivement à cette demande. Pour enrichir l'échantillon et contribuer à l'amélioration de la formation continuée, cette démarche d'envoi est encore possible et souhaitée.

Merci de la suite favorable que vous accorderez à notre sollicitation.

Agenda Janvier 2011

Décembre 2010

8

Numéro 109

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
10	11	12	13	14
	Formations 11 et 18	GRAF	Formations 10, 16 et 19	GRESEC Formation 16
17	18	19	20	21
	COF APO	Formation 27		Formation 6
24	25	26	27	28
	PMS CEFA Bureau FCPL	CRM COF	Formations 10, 19 et 23bis	Formation 7 CA CFPL
31				
Formation 14				

Samedi 29 janvier : Formation PO à Ciney

Modifications des dates

La réunion de l'ARP initialement prévue le vendredi 18 février a été avancée au jeudi 17 février, à Ciney.
La réunion de la **Commission Enseignement Secondaire** du jeudi 3 mars se tiendra le vendredi 4 mars, dans les locaux du SeGEC.

SOMMAIRE

Le mot du secrétaire général	1
Vie collective	2
Nouvelles en bref	3 - 6
C'est vous qui le dites	4 - 5
Courrier	6
Coin lecture	6
Congrès, colloque and co	7
Juridiquement vôtre	7
CFPL	7
Agenda	8
La pensée du mois	8

Humour



La pensée du mois

*A faire oeil pour oeil,
on deviendra tous aveugles*

**Editeur responsable : Guy De Keyser
FCPL - Avenue Mounier 100 - 1200 Bruxelles**